


Par courriel

Montréal, le 4 septembre 2022

**Objet : Demande d'accès concernant 12704 à 12768, boulevard Industriel, lot : 1
505 821, Cadastre du Québec, arr. RDP-PAT, Montréal (Québec) N/Réf :
200807217**

Art. 53-54 ,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 24 août 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande 12720, boulevard industriel, Montréal, (Québec).

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande concernant les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acc@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Direction régionale de Montréal

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

www.environnement.gouv.qc.ca



Télécopie

Destinataire : Benoit Lapemais Téléc. : (450) 471-6038

Expéditeur : IRIS DIAZ

Date : 99/05/31 Nombre de pages : 1
(incluant la page de transmission)

Tel que demandé [] À titre de renseignement []

Donner suite [] Pour approbation []

L'original suivra []

Message : _____

Dans le but de compléter le dossier de la compagnie Ammie-Chem, veuillez m'envoyer les rapports de fermeture et d'ouverture d'usine.

Pour pouvoir statuer sur la nécessité ou non d'un certificat d'autorisation, nous aimerions avoir un résumé du procédé incluant les fiches signalétiques de matières premières utilisées. Nous voudrions aussi savoir les matières dangereuses résiduelles générées par le procédé et leur gestion.

merci à l'avance Iris Diaz

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0298801

DATE DE RÉDACTION : 1999-05-18

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 1999-05-17

INSPECTEUR : Iris Diaz

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Produits chimiques Omni-Chem
Ancienne adresse
12 720, boulevard Industriel
Montréal (Québec)

Nouvelle adresse
12 225, rue April
Montréal (Québec)
H1B 5M3

PLAIGNANT(E) : N/A ()

Rencontré

Oui ()

Non ()

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTREE(S) :

NOM / FONCTION



Yvon Fortier / vice-président

(514) 645-6199

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ()

Nombre : ()

CROQUIS ()

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier l'application de l'article 13 du règlement

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0298801

DATE DE RÉDACTION : 1999-05-18

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Cette compagnie a fermé ses locaux situés au 12720, boul. Industriel le 30 novembre 1998. À ce moment-là, ils ont appelé André Antoine pour lui en faire part.

Je me suis rendu à l'adresse du boulevard Industriel pour constater que c'est la compagnie Tecsalt qui occupe les lieux et ce depuis un mois. J'ai demandé à une des personnes présentes à cet endroit si le lieu était en bon état et s'ils avaient trouvé des matières dangereuses lors de leur aménagement. Il m'a dit que l'endroit était propre et que rien traînait.

Il m'a aussi communiqué la nouvelle adresse d'Omni-Chem. Puisque c'était tout près, j'ai décidé de faire une inspection de leurs nouveaux locaux.

J'ai rencontré M. Fortier, vice-président, qui m'a fait visiter les lieux. Il s'agit d'une compagnie qui fabrique des savons et nettoyants industriels.

Les mélanges sont faits dans des cuves en acier, situées dans un bassin de rétention, et par la suite mis en barils.

Ce procédé ne génère pas de matières dangereuses résiduelles, selon les renseignements fournis par M. Fortier. Les cuves manquées sont retournées dans le procédé après analyse. Les matières dangereuses périmées (ce n'est pas encore arrivé) seront retournées au fournisseur.

Les eaux de rinçage sont neutralisées et le pH est mesuré avant d'être rejetées à l'égout. Un permis a été demandé à la CUM mais il n'a pas encore été émis. D'après M. Fortier, c'est seulement les eaux de rinçage qui sont neutralisées et non les solutions.

Le traitement des eaux ne produit pas de boues.

Des contenants type tote-tank sont dans la cour extérieure de la compagnie. M. Fortier m'a indiqué qu'il s'agit des contenants vides percés, donc non utilisables, qui sont entreposés là en attente d'élimination. Ils sont lavés avant d'être mis à l'extérieur.

On m'a aussi indiqué qu'une étude de caractérisation avait été réalisée dans à l'ancienne adresse après leur départ, de même qu'à la nouvelle avant leur arrivée.

M. Antoine m'a suggéré de demander à l'entreprise les fiches signalétiques des produits utilisés, un résumé du procédé ainsi que les rapports de caractérisation et de fin d'activité pour évaluer s'il y a lieu à demander un certificat d'autorisation.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0298801

DATE DE RÉDACTION : 1999-05-18

3. CONCLUSION

La compagnie a déménagé le 30 novembre 1998. Un avis verbal a été fait à notre direction.

Des études de caractérisation ont été réalisés à l'ancienne adresse et à la nouvelle adresse.

Le procédé ne génère pas de MDR.

Les eaux usées sont neutralisées avant rejet à l'égout. Un permis a été demandé à la CUM.

L'étude de fermeture d'usine et les rapports de caractérisation ont été demandés à la compagnie.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la fermeture du dossier dès réception des documents.

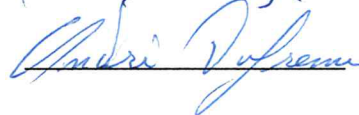
5. VÉRIFICATION

- **RÉDIGÉ PAR :** Iris Diaz



99-05-18

- **VÉRIFIÉ PAR :** André Dufresne



99/05-19

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Demander à André Antoine si il est vraisemblable que les activités ne génèrent pas de MDR